



REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE MÉTIER...

...CHANGEONS L'ÉCOLE !



Lettre Internet du SNUipp-FSU 66 du lundi 27 novembre 2017

Le bulletin d'adhésion 2017-2018 est en ligne [le télécharger ici](#) [adhésion en ligne ici](#)



Actus



Permutations nationales, pour changer de département :

[e-permutations, c'est ICI.](#)

Pour en comprendre les règles, calculer son barème, remplir une fiche de contrôle et de suivi, voir les statistiques et les textes en vigueur...

5 décembre 2017 : Clôture des inscriptions dans SIAM et fermeture de la plateforme Info Mobilité



Carte scolaire Préparation carte scolaire

Rien ne sert de courir... il faut partir à point ! Les circonscriptions demandent déjà des remontées d'effectifs pour la carte scolaire de février. Nous engageons les écoles à nous faire remonter leurs chiffres et à faire connaître toute situation particulière directement par mail. Le site dédié « e-carte scolaire » sera prochainement disponible.

Dans l'attente des décisions ministérielles concernant les suites du dispositif « CP dédoublés », il est nécessaire pour les écoles en Rep et Rep + de dissocier les CP ET les CE1 dans leurs prévisions. Et pour les écoles concernées, dissocier aussi effectifs bilingues et monolingues.

Ecoles rurales (ZRR) et de montagnes : constats de rentrée, transmission des effectifs, opérations de carte scolaire, des changements ont eu lieu cette année. [Ce que vous devez savoir, en cliquant ici...](#)



CAPD Promotions

Elle aura lieu le mardi 19 décembre. L'avancement de tous les enseignants promouvables au 01/09/2017 sera examiné (y compris les 30% concernés par un avancement accéléré dans le cadre du PPCR à la fin des 6^{ème} et 8^{ème} échelons). Cette CAPD n'examinera pas les passages à la hors classe. L'outil « e-promo » pour vérifier son barème sera très prochainement mis à la disposition des collègues. Fidèles à leurs principes, les délégués du SNUipp-FSU 66 veilleront à ce que transparence et équité régissent les opérations de promotions.

ELCO : la manière forte...

Le maire de Perpignan avait déjà exprimé publiquement son opposition à la mise en place des Enseignements des Langues et Cultures d'Origine (ELCO) dans les locaux des écoles de la ville. Le dispositif est depuis l'année dernière au centre d'un conflit entre la DSDEN 66 tenue de mettre en place ces enseignements (directives ministérielles et européennes), et la mairie de Perpignan, propriétaire des locaux, qui s'y oppose appuyant plus ou moins clairement sa position sur des motivations politiques.

Ce mercredi 22 novembre, on peut dire que le maire de Perpignan a choisi la manière forte : les portails des écoles accueillant les cours d'ELCO ont été cadenassés par les services municipaux et les concierges et employés municipaux sommés d'être présents physiquement pour s'assurer que personne n'entre dans les écoles.

Le SNUipp-FSU 66 exprime son indignation devant ces méthodes radicales et la symbolique inquiétante d'une Ecole Publique fermée à l'aide de chaînes.

Quoiqu'on puisse penser du dispositif Elco, au centre d'une polémique nationale en 2016 et en cours d'évolution, il est intolérable que les missions des directrices et directeurs des écoles concernées soient impactées par ce conflit au caractère politique : aucune directrice ni aucun directeur n'est tenu d'afficher lui-même quelque communication que ce soit de la part de la municipalité. Les familles doivent être invitées à s'adresser aux services municipaux.

Nous avons interpellé monsieur le Directeur Académique en urgence sur ce sujet et lui avons demandé de s'exprimer et de donner des consignes claires aux directrices et directeurs des écoles concernées à Perpignan.



Action

Animations pédagogiques et DOF : le SNUipp-FSU 66 a rencontré le DASEN et l'IENa

Nous avons alerté monsieur le Directeur Académique sur les animations pédagogiques dites « obligatoires » (en dehors de tout texte de cadrage), qui continuent de se développer dans les circonscriptions. Par ailleurs, de nouveaux dispositifs (DOF, cp rep +, utilisation des TBI, réunions des directeurs) réduisent à peau de chagrin les heures de formation continue choisies et amènent certains collègues à dépasser allègrement le cadre des ORS.

Monsieur le DASEN et madame l'IENa se sont engagés à rappeler le cadre dans toutes les circonscriptions.

Le SNUipp-FSU a rappelé que l'inscription au dispositif DOF devait être et rester une **démarche volontaire** de l'enseignant. Il ne peut y avoir de participation contrainte. C'est une condition préalable nécessaire à l'efficacité de ce dispositif. Monsieur le DASEN et madame l'IENa ont confirmé qu'ils partageaient cette position. De plus, le SNUipp-FSU a regretté que ce dispositif, au départ mis en place pour permettre à des collègues, en responsabilité, d'observer et d'échanger avec un pair, soit marqué par la présence quasi systématique d'un conseiller pédagogique voire d'un IEN. Encore une fois, nous réclamons que toute confiance soit accordée au professionnalisme des enseignants.

Audience avec le DASEN : UPE2A collèges/lycées

Les missions, les conditions de travail des collègues exerçant en UPE2A (primaire et secondaire), ainsi que les conditions d'accueil des élèves EANA, en particulier dans le secondaire nécessitent d'être interrogées. Nous avons été frappés par la méconnaissance par l'Administration de certains dispositifs dans les collèges et lycées où exercent des collègues du premier degré. Nous avons dénoncé le glissement de leurs missions et le manque de moyens qui impacte les conditions d'accueil des élèves et de leur famille (à ce jour 30 élèves en demande n'ont pas d'affectation en collège ou lycée). Il manque manifestement un ½ poste Casnav qui existait auparavant.

Notre demande de création de poste en lycée a été accordée. En revanche, pour les collèges de Perpignan, l'Administration s'est retranchée derrière le manque de remontées depuis le terrain (enseignants de collège ou principaux n'avait été faite en ce sens.)

Référents ASH, une lettre au Premier ministre

Pour donner suite aux engagements non tenus du gouvernement concernant le régime indemnitaire des enseignants référents handicap, trois syndicats dont le SNUipp-FSU ont adressé un courrier unitaire au Premier ministre.

[Lire la suite ICI](#)

L'école a besoin de toute la recherche

Au moment de la nomination du professeur de psychologie cognitive Stanislas Dehaene à la tête du nouveau de Conseil scientifique de l'Éducation nationale, le SNUipp-FSU demande que la recherche, toute la recherche, croise l'expertise des enseignants afin de lutter efficacement contre les inégalités. [Et la suite...ICI](#)

i Infos administratives

Mouvement des Psy EN :

Le mouvement des psy-EN est désormais régi par des règles particulières, différentes des enseignants du 1^{er} degré.

[Retrouvez tous les détails en suivant ce lien.](#)

Contrats précaires non enseignants :

Suite à l'audience intersyndicale du 6 novembre 2017 au ministère ([compte rendu complet ici](#)), le SNUipp et la FSU éditent deux documents utiles

[Retrouvez-les en suivant ce lien.](#)

Indemnités de frais de changement de résidence

Si vous avez changé de poste (à titre définitif) et que vous avez changé de résidence administrative et familiale, vous pouvez, sous certaines conditions, avoir droit à une indemnisation au titre des frais occasionnés.

C'est à vous de demander le versement de cette indemnité.

ATTENTION : la demande doit être présentée dans un délai de 12 mois suivant le changement de résidence administrative.

[Consulter les dossiers à compléter ici.](#)



Indemnité GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat):

La garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) concerne tous les fonctionnaires titulaires civils des trois fonctions publiques et les agents non titulaires employés de manière continue.

Le mécanisme de la GIPA repose sur une comparaison entre l'évolution du traitement indiciaire brut détenu sur une période référence de quatre ans et celle de l'indice des prix à la consommation (hors tabac). Si le traitement indiciaire brut perçu au terme de la période de 4 ans a évolué moins vite que l'inflation, une indemnité de perte de pouvoir d'achat est versée. C'est donc le cas si aucune promotion d'échelon n'est intervenue pendant cette période.

[Pour plus d'informations, cliquez ici.](#)



Calendrier



RIS deuxième série

- * Mercredi 13 décembre : 9h- Perpignan siège SNUipp66 - spécial maitres E et G. (ouvert à tous)
- * Mercredi 17 janvier : 9h – Perpignan
- * Mercredi 24 janvier : 9h – La Cabanasse
- * Mercredi 24 janvier : 9h – SPECIALE DIRECTION D'ECOLE (suite à la RIS 1er trimestre) : Perpignan, au siège SNUipp-FSU 66
- * Mardi 30 janvier : 14h – Canet
- * Mercredi 31 janvier : 14h - Le Soler
- * Vendredi 2 février : 14h – Canohès élémentaire
- * Mardi 6 février : 14h – Claira maternelle
- * Jeudi 8 février : 14h – Perpignan
- * Jeudi 15 février : 14h - Argelès



Stages syndicaux

En l'absence d'une réelle formation continue, utilisez ce droit que sont les stages syndicaux : Le nombre de stages est limité à 12 jours/an. A utiliser sans modération !

- « Lecture et neurosciences »

Stage animé par Rachel Schneider, secteur éducatif de l'équipe Nationale.

- * Public : tous-tes les enseignants-es du 1er degré
- * Quand et où ? Mardi 13 février – lieu : Perpignan de 9h à 16h30
- * Sujet : Le ministre dit dans tous les médias que la recherche donne les clés de l'apprentissage de la lecture et en particulier les neurosciences ... Le stage a pour objectif de présenter aux collègues le travail fait par l'équipe nationale "lecture, que disent vraiment les neurosciences ?" En référence à la circulaire d'octobre. Il s'agit d'ouvrir le débat sur quelles pistes pour un apprentissage de la lecture qui permettent vraiment que nos élèves deviennent "des lecteurs experts » ? Développer la compréhension de la lecture.
- * Comment s'inscrire ? auprès du SNUipp-FSU 66 : snu66@snuipp.fr, objet : stage lecture

[Tous les autres stages proposés par le SNUipp-FSU ...ICI](#)

Nous vous ferons suivre une convocation à partir du 1er décembre qui sera à mettre en pj à votre demande de stage formulée sur ARENA.

Attention demande à envoyer à la DSDEN avant le 13 janvier.

Mail : snu66@snuipp.fr SNUipp-FSU 66 : <http://66.snuipp.fr/>
SNUipp-FSU National : <http://www.snuipp.fr>
compte twitter : @snuipp66 Facebook
TEL : 04.68.50.78.44 ou 06.25.85.13.58 (réservé aux syndiqués)
Se rassembler pour mieux agir : [et si vous vous syndiquez ?](#)
5 élu(e)s sur 7 à la CAPD